



ASSMAT CGT 54

Syndicat Départemental des Assistant(e)s Maternel(le)s
de Meurthe et Moselle

Bulletin d'Adhésion 2023

Validité pour l'année civile – du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2023

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / / 19 Nationalité :

Adresse :

Complément d'adresse :

Ville : CP :

☎ : 0..... / / / / ☎ : 0..... / / / /

✉ : @

Pour recevoir toute la documentation de votre syndicat veuillez renseigner une adresse mail valide.

Joindre Obligatoirement la photocopie de votre attestation d'agrément

- ❖ La cotisation annuelle s'élève à 90€.
- ❖ 90€ déductibles des impôts à hauteur de 66% soit une cotisation annuelle de 30,60€.
- ❖ Un crédit d'impôt de 59,40€.
- ❖ Contrat de travail, planning de présence et accès au site Internet (outils de calcul, espace juridique etc. ...).

Règlement de la cotisation par chèque (à l'ordre de ASSMAT CGT 54) :

➤ 1 fois 90,00€ ou ➤ 2 fois 2 x 45,00€ ou ➤ 3 fois 3 x 30,00€

Règlement de la cotisation en seule fois par virement bancaire (indiquez votre nom et envoyer par mail le justificatif de votre virement ainsi que votre attestation d'agrément)

➤ 1 fois 90,00€

IBAN : FR76 1027 8040 4700 0205 3600 177

BIC : CMCIFR2A

Adressez votre règlement accompagné de votre photocopie d'attestation d'agrément à :

ASSMAT CGT 54, 12 Rue de la Haute Borne, 54600 VILLERS LES NANCY

RUHLAND Rachel

Tél. : 06. 19. 05. 58. 29 ✉ : assmat.cgt54@gmail.com

Copyright 12-2022 – Reproduction interdite, tous droits réservés à ASSMAT CGT 54